



EpaMarne
l'ame dans l'aménagement

N° REF : DDEV/URBA/CS
Dossier suivi par Céline SEPTIER
c.septier@epa-marnelavallee.fr



MAIRIE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES
Monsieur le Maire
Place de l'Eglise
77400 SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

Champs-sur-Marne, le 25 octobre 2024

RAR 2C 167 098 1117 5

Objet : Avis d'EpaMarne sur le projet du PLU de Saint-Thibault-des-Vignes

Monsieur le Maire,

Des adaptations et des modifications ont été apportées au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes à la demande des Personnes Publiques Associées (PPA) lors de la phase d'arrêt du PLU et de la consultation des PPA.

Le Conseil Municipal a dû délibérer à nouveau le 30 juillet 2024 pour procéder à l'arrêt du PLU modifié.

EpaMarne a de nouveau été sollicité pour émettre un nouvel avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Thibault-des-Vignes le 5 août 2024.

A la lecture de ce nouveau document, nous constatons que nos précédentes observations ont été prises en compte. EpaMarne ne peut que s'en satisfaire.

L'Etablissement s'attachera à formuler une unique observation sur l'OrientatIon d'Aménagement (OAP) n°7 qui porte sur les quadrants Nord-Est et Nord-Ouest du « Carré de l'Esplanade ».

EpaMarne tenait à apporter la précision que le quadrant Nord-Est sera maintenu en espace boisé naturel ouvert. Afin de renforcer la préservation de la biodiversité, cet espace sera classé, en Espace Boisé Classé (EBC). Par conséquent, la délimitation de l'OAP n°7 doit être redéfinie.

EpaMarne se rendra disponible afin de collaborer avec vos services pour procéder aux adaptations après l'enquête publique si nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général
Laurent GIROMETTI

Signé électroniquement par / Electronically signed by
Laurent GIROMETTI
EPAMARNE / EPAFRANCE EPAMARNE /
EPAFRANCE
le 25/10/2024 13:55